



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2013

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire	
Monsieur	Gilles Arbour	Siège	#2
Madame	Angèle Roy	Siège	#3
Madame	Danielle Morin	Siège	#4
Monsieur	Serge Forest	Siège	#5
Monsieur	Noël Lefebvre	Siège	#6

Madame Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire-Trésorière

ABSENCES

Monsieur	Réal Payette	Siège	#1
----------	--------------	-------	----

Monsieur Gaétan Morin, Maire déclare l'assemblée ouverte à 20h00

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 1403-2013

Suivant la proposition de: Angèle Roy  
Dûment appuyée par: Danielle Morin  
Il est résolu:

QUE le conseil municipal de Sainte Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

No: 1404-2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 10 décembre et les sessions spéciales du 17 décembre 2012.

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Noël Lefebvre  
Il est résolu :



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2013

D'APPROUVER les procès-verbaux de la session régulière du 10 décembre et les sessions spéciales du 17 décembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTION, 10 MIN. SELON LE RÈGLEMENT 131-92
5. CORRESPONDANCE
- 5.1. Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de décembre 2012.
6. RAPPORT DES COMITÉS, AD HOC, S'IL Y A LIEU
7. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- 7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats de l'inspecteur en bâtiments du mois de décembre 2012 (8 permis) pour un cumulatif de 228 permis pour l'année 2012.

8. TRÉSORERIE
- 8.1 Adoption de la liste des décaissements et dépenses pré autorisées pour l'exercice financier 2013

No: 1405-2013

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite établir la liste des dépenses pouvant être acquittées dès réception d'une facture.

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Angèle Roy  
Il est résolu :

D'APPROUVER la liste de décaissements et dépenses incompressibles suivantes pour l'exercice financier 2013:

- a) les comptes de services d'utilités publiques; (électricité, gaz, téléphone, câble, Internet, cellulaire, etc ...)
- b) les comptes d'achat d'essence, et diesel
- c) les salaires ainsi que les remises de diverses retenues sur les salaires aux termes des lois provinciales et fédérales
- d) les frais de poste et de messagerie
- e) les droits d'immatriculation des véhicules



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2013

- f) les frais de déplacement et le remboursement des dépenses diverses dues aux employés et membres du conseil conformément aux politiques de remboursement de frais de déplacement
- g) le paiement des taxes perçues au nom du gouvernement fédéral et provincial
- h) les contrats d'entretien et/ou de service préalablement approuvés par résolution ou règlement du conseil
- i) les loyers d'équipement de bureaux
- j) les frais inhérents aux ententes inter municipales conclues par règlement ou résolution de la Municipalité
- k) le paiement des quotes-parts imposées à la Municipalité par la MRC de la Matawinie
- l) Cours de formation prévus au budget

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2. Contrat d'entretien ménager édifices municipaux – Danielle Laporte

No: 1406-2013

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare doit reconduire le contrat d'entretien des édifices municipaux pour l'année 2013.

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Noël Lefebvre

Dûment appuyée par : Danielle Morin

Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat d'entretien ménager des édifices municipaux au montant annuel de \$8,400.00 taxes incluses à Mme Danielle Laporte et d'appliquer la dépense aux comptes prévus à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3. Règlement d'emprunt 297-2007 - Adjudication

No: 1407-2013

QUE la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de Kildare pour son emprunt de \$19,700.00 par billets en vertu du Règlement 297-2007 au taux de 5.02% échéant en série de 5 ans comme suit :

Capital :

17 janvier 2014	\$3,600.00
17 janvier 2015	\$3,700.00
17 janvier 2016	\$3,900.00
17 janvier 2017	\$4,100.00
17 janvier 2018	\$4,400.00



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2013

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Angèle Roy  
Il est résolu :

QUE les intérêts courus sur le capital, au taux annuel de 5.02%, seront payables pour chacune des années de l'emprunt, les 17 janvier et 17 juillet.

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

D'AUTORISER M. Gaétan Morin, Maire et Mme Catherine Haulard, Directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité, tout document propre à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4. Centraide

No : 1408-2013

CONSIDÉRANT QUE la mission de Centraide est de promouvoir l'entraide, le partage, l'engagement bénévole et communautaire.

CONSIDÉRANT QUE Centraide soutient plusieurs organismes à but non lucratif sur notre territoire.

CONSIDÉRANT QUE Centraide tient son Souper dansant du Préfet le 20 mars 2013 et que cette activité en est une de levée de fonds.

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Noël Lefebvre  
Dûment appuyée par : Serge Forest  
Il est résolu :

D'AUTORISER la dépense de \$500.00 pour l'achat de 4 billets et l'appliquer au compte g/l 02-701-90-971 (Subventions).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5. La Page – Production 2013

No : 1409-2013

CONSIDÉRANT QUE la firme *Unimage enr.* a formulé une offre de services conformes aux exigences de la Municipalité et à l'intérieur des paramètres budgétaires définis par le conseil municipal.



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2013

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Angèle Roy  
Dûment appuyée par : Serge Forest  
Il est résolu :

D'ACCORDER à la firme Unimage Enr. , de St-Alphonse-Rodriguez, un contrat relatif à la production du bulletin municipal pour l'année 2013.

QUE les modalités suivantes tiennent lieu de contrat :

- 12 éditions, 8 pages/édition et 850 copies par édition \$285.25 + taxes par parution
- Papier «Plainfield offset blanc 140/M»
- 2 couleurs «noir & bleu Marin (Pantone Reflex) pour 4 éditions», «Noir & vert 3585 (Pantone 567U) pour 4 éditions», «Noir & bourgogne (Pantone 221 U) pour 4 éditions»
- Format 8 ½ X 14, plié en 2, soit 7 X 8 ½
- Textes, graphiques, photos, images fournis par la Municipalité en format Microsoft Word, Excel ou Outlook
- Photos et images en format JPEG
- Polices de caractère au choix de la Municipalité
- Maquette du montage des textes conçue par Unimage
- Transmission des textes, photos, images par courriel
- Transmission obligatoire des épreuves par courriel
- Correction du texte par Unimage
- Transmission systématique de chaque édition en format PDF à la municipalité pour intégration au site Web

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6. Fondation pour la santé nord de Lanaudière – Défi 12 heures

No : 1410-2013

CONSIDÉRANT QUE la Fondation pour la santé du nord de Lanaudière organise le Défi 12 heures à Val St-Côme le 9 mars 2013 afin de ramasser fonds pour l'achat d'équipements médicaux spécialisés destinés à favoriser le développement et l'amélioration des services offerts par les 26 installations du Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière.

Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu :

D'AUTORISER la commandite de \$500.00 pour une équipe de 8 participants. Appliquer la dépense au g/l 02-701-90-971 (Subventions).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2013

- 8.7. Octroi d'un mandat à un arpenteur géomètre pour la préparation de descriptions techniques pour les avis de vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier

No : 1411-2013

CONSIDÉRANT qu'en regard à la préparation des descriptions techniques nécessaires à la publication des avis de la vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier devant être tenue au printemps 2013, sous la coordination de la MRC de la Matawinie un mandat devra être donné à une firme d'arpenteurs géomètres.

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes débiteurs accompagnés de leurs descriptions techniques doivent être déposées à la MRC de la Matawinie au début mars 2013.

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Danielle Morin

Dûment appuyée par : Serge Forest

Il est résolu :

D' OCTROYER le mandat de préparation des descriptions techniques pour les avis de vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier à la firme Gilles Beaulieu arpenteurs au montant de \$215.00 plus taxes par description technique et appliquer la dépense au g/l 02-130-00-412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 8.8. Octroi d'un mandat de représentation de la Municipalité devant la Cour municipale de la MRC de la Matawinie

No : 1412-2013

CONSIDÉRANT QUE l'Étude Dunton, Rainville représente adéquatement la municipalité devant la Cour municipale de la MRC de la Matawinie depuis plusieurs années.

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de renouveler ce mandat en 2013.

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Noël Lefebvre

Il est résolu :

D'ACCORDER à l'Étude d'avocats Dunton, Rainville, de Joliette, le mandat de représenter la municipalité en 2013 devant la Cour municipale de la MRC de la Matawinie au montant de \$1,000.00 plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2013

8.9. Culture – Approbation des dépenses

No : 1413-2013

CONSIDÉRANT QUE le comité de la Culture a entamé certaines activités prévues au budget pour l'année 2013.

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Angèle Roy  
Dûment appuyée par : Gilles Arbour  
Il est résolu :

D'APPROUVER les dépenses suivantes (tous les montants sont plus taxes):

Fête Nationale :

Michel Beaupied (feu artifices)	02-702-92-690-13	\$3 000,00
Christian Bourdon (sonorisation)	02-702-92-690-12	\$1 500,00
Hommage aux aînés (spectacle)	02-702-92-447-00	\$2 800,00
Les Marion (spectacle)	02-702-92-447-00	\$1 200,00

Festival des Artisans :

Nicolas Dompierre (publicité)	02-702-91-340-00	\$2 000,00
-------------------------------	------------------	------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10. COOP-SOM

No : 1414-2013

CONSIDÉRANT que la Coopérative de Solidarité de la Matawinie est un organisme de développement local visant à encourager des projets locaux novateurs selon les principes de développement durable.

CONSIDÉRANT que la COOPSOM prévoit embaucher une ressource pour accompagner les projets futurs.

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Noël Lefebvre  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu :

D'OCTROYER une aide financière de \$500.00 à la COOPSOM et appliquer la dépense au g/l 02-701-90-971 (Subventions).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2013

8.11. Aqueduc Municipal - Forage

No : 1415-2013

CONSIDÉRANT que le forage d'essai d'un puits de 6" à 250' a été effectué.

CONSIDÉRANT que selon les premières constatations, le débit d'eau obtenu est grandement supérieur aux besoins de la recherche en eau.

CONSIDÉRANT que le roc est friable à une profondeur de 140' et cause des éboulements.

CONSIDÉRANT que cette situation peut causer des problèmes avec les pompes.

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Serge Forest

Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat pour le forage d'un puits à P.E. Lajeunesse au montant de \$9,080.00 plus taxes pour les services suivants :

- Forage d'un puits de 8" de diamètre dans le roc et le mort terrain (maximum de 250 pieds)
- Tubage d'Acier de 8" de diamètre
- Bagues d'acier
- Sabots d'enfoncements 8"
- Couvert de puits 8"

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.12. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2012

No : 1416-2013

Conformément à l'article 176.4 du Code Municipal, ledit état est déposé à la présente séance.

9. PRÉSENTATION DES COMPTES

9.1. Approbation des déboursés. Salaires, et comptes fournisseurs pour le mois de décembre 2012

No : 1417-2013





SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois de décembre 2012.

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Angèle Roy  
Il est résolu :

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	\$89 250,51
Salaires	\$22 037,36
Mensuels	<u>\$9 577,82</u>
	<b>\$120 865,69</b>

Représentés par chèques #P1200506 à #P1200556 & #C1200874 à #C1200949.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

No : 1418-2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil autorise la dépense de \$6,000.00 pour le projet de recherche en eau de l'aqueduc Municipal (fracturation du puits d'essai).

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Serge Forest  
Il est résolu :

D'AUTORISER les paiements des dépenses à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

11.1. Règlement 352-2012 – Écuries Zone Pf

No : 1419-2013

ATTENDU qu'un Avis de Motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du 12 novembre 2012.



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2013

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Noël Lefebvre  
Il est résolu :

D'ADOPTER le Règlement 352-2012 – Amendement au règlement 144-94.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. AVIS DE MOTION

13. AFFAIRES REPORTÉES

14. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

14.1. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

No : 1420-2013

Tous les membres du conseil municipal ont déposé, ce jour, au bureau de la Directrice générale et secrétaire-trésorière, la déclaration de leurs intérêts pécuniaires.

14.2. Nouvelle rue – Rue du Piedmont

No : 1421-2013

ATTENDU QUE M. Patrick Bourgeois et Gaétan Amyot ont déposés une demande de lotissement pour la création d'une rue sur le lot 488-P et de dénomination de la dite rue pour «Rue du Piedmont».

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Noël Lefebvre  
Dûment appuyée par : Serge Forest  
Il est résolu :

D'ACCORDER le nom «Rue du Piedmont» à la rue projetée à l'extrémité du tracé actuel du 11<sup>ème</sup> Rang..

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3. Maison Pauline Bonin

No : 1422-2013



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2013

CONSIDÉRANT que la Maison Pauline Bonin est un organisme communautaire qui vise à briser le cycle de la pauvreté en accompagnant des femmes monoparentales qui vivent des moments difficiles.

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Angèle Roy  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu :

D'APPUYER la Maison Pauline Bonin dans ses démarches pour rehausser son financement récurrent auprès du Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. PÉRIODE DE QUESTION (20 min. selon règlement N° 131-92)

Une motion de félicitations pour sa nomination en tant que personnalité de l'année 2012 à M. Gaétan Morin, Maire est présentée et proposée par M. Gilles Arbour et appuyée par M. Noël Lefebvre.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No : 1423-2013

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de :  
Dûment appuyée par :  
Il est résolu :

QUE la présente session du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20h30.

---

M. Gaétan Morin  
Maire

---

Mme Catherine Haulard  
Directrice générale, Secrétaire trésorière